

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 3 (1891)
Heft: 3

Rubrik: Concours de phototypie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

garnie, il a été organisé une séance de projections à la lumière oxhydrique. Le bénéfice de cette soirée était destiné à une œuvre de bienfaisance.

Le Secrétaire :

F. DE M.

Concours de phototypie.

*Procès-verbal de la séance du 25 février 1891
de la commission de dépouillement.*

Membres présents :

MM. A.-É. Pricam, président de la Société suisse des photographes ;
H.-C. Nerdingen, président de la Société genevoise de photographie ;
E. Demole, directeur de la *Revue*.

Bulletins de votes retrouvés 630. — Valables 628.

Maximum des points 3,768.

Il est procédé à l'appel des chiffres obtenus par chaque concurrent :

MM. Thévoz et C^{ie}, de Genève, obtiennent 3410 points ;
J. Royer, de Nancy, 2900 ;
Sinsel, Dorn et C^{ie}, de Leipzig, 2715 ;
J. Brunner, de Winterthour, 2435.

En conséquence, la médaille d'or est accordée à MM. Thévoz et C^{ie}, la médaille de vermeil à M. J. Royer et la médaille d'argent à MM. Sinsel, Dorn et C^{ie}.
